



SÉANCE D'INFORMATIONS  
FRHE 2024-2025  
ORGANISÉE PAR MFWB

MICHELE BUSCEMI

9 avril 2024

PRÉSENTATION DE SYNHERA ET DE SES  
SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT AU  
MONTAGE ET AU SUIVI DE PROJETS

1

# PRÉSENTATION DE SYNHERA



## MANDAT

SynHERA a.s.b.l. est

mandatée par l'ensemble des  
Directions-Présidences des HE en FWB

pour accompagner et valoriser

la recherche en HE et CR associés.

1

PRÉSENTATION DE  
SYNHERA

# LE RÉSEAU SYNHERA



## MEMBRES:

Les **19** Hautes Écoles

Leurs **10** Centres de Recherche associés

## Partenaire

**1** École Supérieure des Arts

1

PRÉSENTATION DE  
SYNHERA

**Accompagner** les  
chercheur.e.s  
dans leurs projets

**Valoriser** les résultats  
de la recherche

**Promouvoir, représenter  
et défendre** la recherche  
appliquée



Permettre aux entreprises d'accéder  
aux compétences et expertises de  
notre réseau

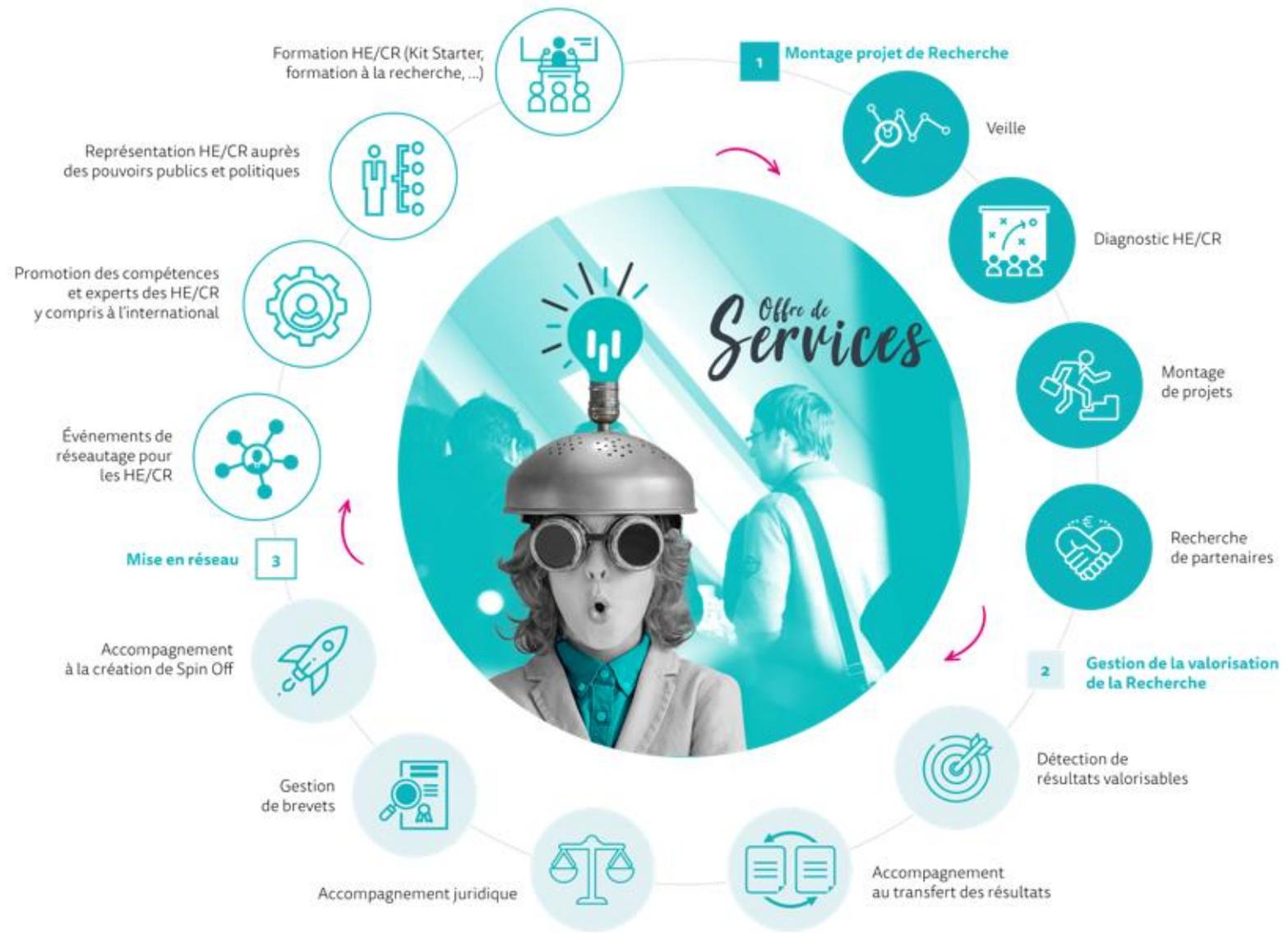
Accompagner les entreprises  
dans  
leurs projets d'innovation

Rendre accessibles les résultats de la  
recherche  
en Haute École

**Amplifier les synergies** entre les membres de  
notre réseau et les entreprises

# PRÉSENTATION DE SYNHERA

# 1





2

## SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT AU MONTAGE ET AU SUIVI DE PROJETS

2



SERVICES

D'ACCOMPAGNEMENT AU  
MONTAGE ET AU SUIVI DE

PROJETS

## MEMBRES ÉQUIPE SYNHERA À VOTRE SERVICE

Conseillèr.es scientifiques



2



SERVICES

D'ACCOMPAGNEMENT AU  
MONTAGE ET AU SUIVI DE

PROJETS

## MEMBRES ÉQUIPE SYNHERA À VOTRE SERVICE

Valorisation -  
Impacts :



Juriste –  
Accords /  
Transferts



Experte Genre :



# 2



## ACCOMPAGNEMENT AU MONTAGE DE PROJETS

- L'aide à la rédaction d'un dossier de candidature à soumettre lors d'un appel à projets par la relecture et l'analyse du dossier, des commentaires et/ou des recommandations.

**La rédaction reste du ressort de l'équipe de recherche.**

- La vérification de l'adéquation avec les exigences du bailleur de fonds, dont notamment les critères d'éligibilité, la philosophie de l'appel.
- La recherche éventuelle d'un ou plusieurs partenaire(s) académique(s), associatif(s), et/ou industriel(s) afin de compléter le consortium.
- La collaboration juridique sur les accords à négocier, rédiger ou relire, incluant la collecte des signatures des différents représentants impliqués dans ces accords\*.
- La vérification finale de la conformité du projet.

\* FRHE : Pas d'obligation de partenariats de recherche

# 2



## ACCOMPAGNEMENT AU SUIVI DE PROJETS

- (Rappel de) L'organisation des réunions de démarrage, de suivi et de clôture du projet.
- La détection des résultats valorisables et l'accompagnement à la protection de la propriété intellectuelle tout au long du projet de recherche.
- Le suivi et rappel des échéances et des obligations contractuelles.
- L'aide à l'élaboration de la stratégie de valorisation (économique, sociétale...).
- L'aide et le conseil juridique en cours de projets.
- La relecture des différents rapports liés au projet avant soumission aux bailleurs de fonds.
- Les actions de soutien scientifique et ou administratif auprès des chercheurs ou auprès des services administratifs des HE / CR associés (comme, p.ex., les services financiers au moment du dépôt des rapports financiers auprès des bailleurs de fonds).

## MODALITÉS CONCERNANT LES DEMANDES D'ACCOMPAGNEMENT

- Aucune obligation à être accompagné.e de SynHERA, sauf si demande expresse de la HE.
- En accord avec le GT Coordination recherche : procédure simplifiée concernant l'appel FRHE :
  - ✓ Il suffit d'envoyer un mail aux CS avec, en copie, la Coordination Recherche HE,
  - ✓ Accompagnement débute donc beaucoup plus rapidement.
- La demande peut se faire à tout moment de l'année.

## MODALITÉS CONCERNANT LES DEMANDES D'ACCOMPAGNEMENT

Conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur de SynHERA,

les HE et CR associés soutiennent SynHERA  
au travers d'un '*Success Fee*', si et seulement si

les 3 conditions suivantes sont réunies :

- le montage et/ou le suivi du projet est/sont assuré(s) par SynHERA,
- le dossier est subventionné par le bailleur de fonds et
- l'appel à projets prévoit des frais généraux.

*Success Fee* = 10% des FG

## CONSEILS POUR SOUMETTRE UN DOSSIER À L'APPEL FRHE 2024 - 2025

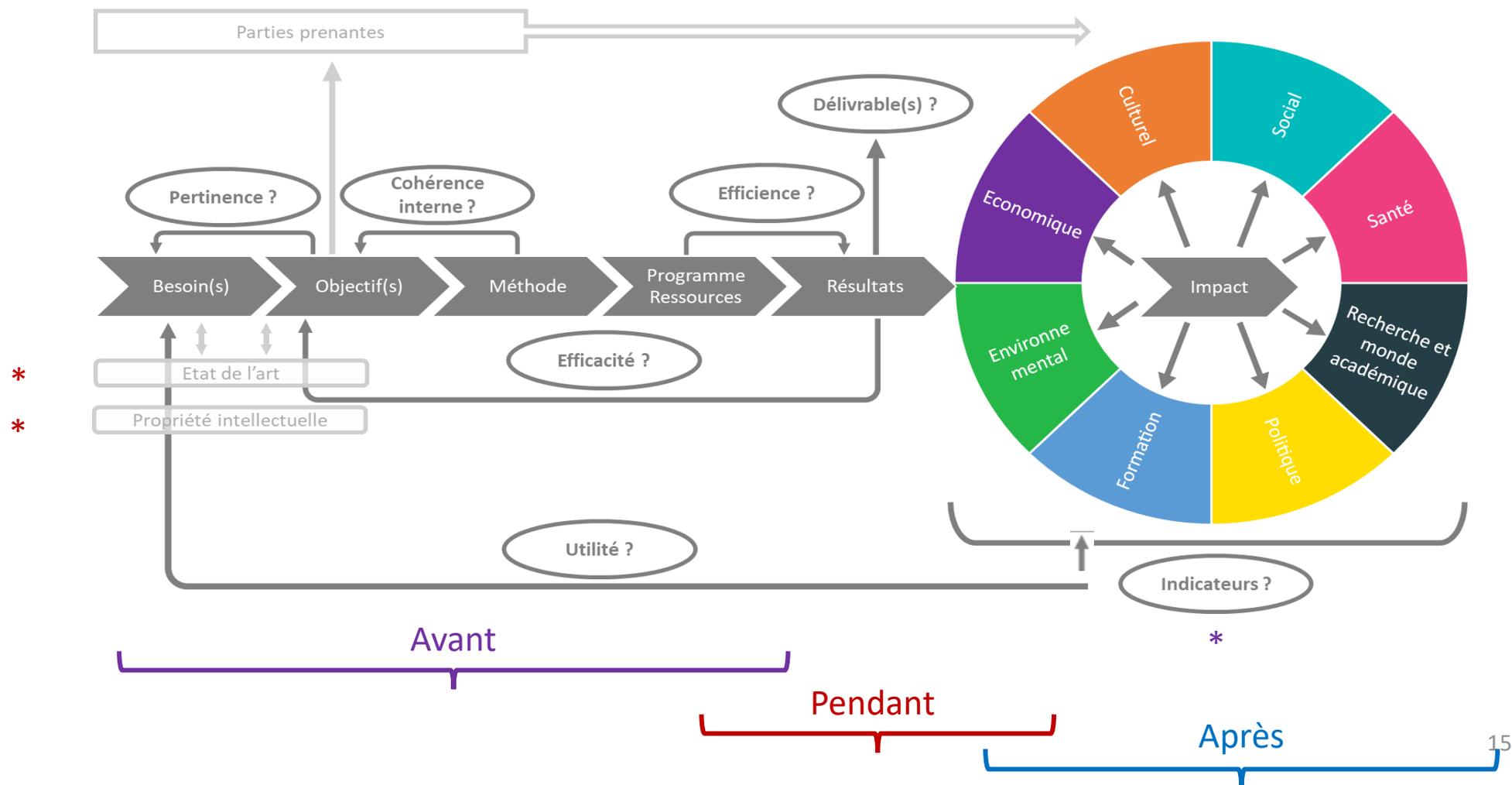
- Pour toutes les HE de la FWB (pas les CR associés),
- pour tout type de recherches entreprises en HE :
  - ✓ recherche appliquée,
  - ✓ recherche-action,
  - ✓ méthode déductive,
  - ✓ recherche qualitative ou quantitative,
  - ✓ développement technologique,
  - ✓ ...

pour autant que

les bases d'une recherche structurée soient bien posées !

# 2

## CONSEILS POUR SOUMETTRE UN DOSSIER À L'APPEL FRHE 2024 - 2025





## CONSEILS POUR SOUMETTRE UN DOSSIER À L'APPEL FRHE 2024 - 2025

Appel à projets très plébiscité par les HE -  
taux de réussite environ 30 %.

-> soumettre un projet précis, clair, structuré  
en répondant au mieux aux consignes /  
indications du formulaire de soumission.

Rédiger un bon projet de recherche est  
à la portée de tou.te.s.

SynHERA vous accompagne et vous conseille !

# Merci

WWW.SYNHERA.BE



Services de SynHERA  
09/04/2024 – MFWB  
Séance infos FRHE 2024 -2025

Michele BUSC EMI  
[buscemi.m@synhera.be](mailto:buscemi.m@synhera.be)

[www.SynHERA.be](http://www.SynHERA.be)



Cofinancé par  
l'Union européenne



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



Wallonie

